

## Déjeuner débat

Monsieur SARKOZY remercie Monsieur HUCHON d'être rentré le matin même de Singapour, pour discuter du Schéma Directeur d'Ile-de-France (SDRIF). Il déclare que l'ensemble des participants s'associe à la tristesse du Président de Région, après l'obtention des Jeux Olympiques par Londres. Il insiste sur la nécessité de concevoir un autre projet collectif de ce type, auquel aspirent les citoyens, et exprime sa solidarité envers les victimes des attentats qui ont frappé la capitale britannique.

Le SDRIF peut être couronné de succès si les élus des différentes sensibilités parviennent à un consensus. A cet égard, l'opposition entre l'ouest de la région, qui ne compterait que des habitants riches et l'est, où il n'y aurait que des pauvres, est caricaturale. Malgré les atouts considérables des Hauts de Seine, le nombre d'emplois y a reculé de 8,2 % depuis 2001. Dans ce contexte, les trois projets de pôles de compétitivité constituent un enjeu majeur pour l'Ile-de-France et le département. Le SDRIF peut contribuer à leur réussite, si des actions appropriées sont engagées dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement des réseaux de communications à très haut débit.

Un autre enjeu fondamental du SDRIF est relatif à la densité de la population, celle-ci n'étant pas systématiquement synonyme d'une dégradation de l'espace urbain. En outre, elle coïncide souvent avec un fort développement socio-économique. En ce qui concerne les déplacements, les Franciliens souhaitent des trajets plus rapides et des transports plus confortables. Si la gratuité des transports ne permet pas forcément de trouver un travail, en revanche, le désenclavement de certaines parties du département est à même de créer des emplois. Il est donc nécessaire de privilégier les dépenses d'investissement par rapport à celles de fonctionnement.

Evoquant la nature des contraintes qui pèsent sur un ministre de l'intérieur en période de crise, Monsieur HUCHON remercie Monsieur SARKOZY d'avoir permis que ce débat ait lieu malgré le contexte créé par les attentats de Londres. Par ailleurs, il estime que la candidature pour les Jeux Olympiques a été bien préparée, cette démarche associant le public comme le privé, la gauche et la droite.

En ce qui concerne le SDRIF, les propositions du département seront bien évidemment prises en compte. Toutes les grandes métropoles ont établi un plan stratégique. Les notions de compétitivité et d'attractivité sont désormais indissociables de l'aménagement du territoire. Les pôles de compétitivité sont conçus dans cette optique : ils seront dirigés par des industriels, en partenariat avec des chercheurs. Les collectivités territoriales siègeront dans les conseils de surveillance de ces pôles, et organiseront les financements complémentaires.

La valorisation des espaces verts et ruraux, la qualité de vie et le développement des transports représentent des axes prioritaires. De même, la résolution de la crise du logement, le traitement des inégalités territoriales et le maintien d'une offre de service public dans les zones excentrées constituent des priorités politiques. Il serait souhaitable que l'Etat publie le décret permettant la réforme du schéma directeur et donne sa vision de ce dernier, en particulier sur les questions du logement ou de la densification et sur les priorités concernant les transports publics.

La réussite du dispositif dépendra de la manière dont s'effectuera la décentralisation des actions de l'Etat vers les régions et les départements. Par ailleurs, il serait judicieux que l'Etat se prononce sur les instruments au service du schéma directeur, en particulier l'établissement foncier. Monsieur HUCHON considère que ce dernier fonctionnerait efficacement à un niveau régional, car les élus des départements et des communes pourraient compter sur une capacité tout à fait suffisante de concertation avec la Région.

En outre, Monsieur HUCHON estime que La Défense doit se doter d'une structure de gouvernance incluant le Conseil général, les Maires, voire le Conseil régional. Il souligne que le développement des trois pôles de compétitivité est un atout pour le département. Par ailleurs, la région poursuivra ses efforts au profit de la boucle nord de la Seine. En ce qui concerne l'Ile Seguin, il s'agit d'un projet d'aménagement majeur et la Région appuiera toutes les initiatives qui peuvent redonner du souffle à ce secteur. Enfin, Monsieur HUCHON affirme que l'amélioration des transports existants et la création de nouvelles lignes constituent des objectifs prioritaires.

Monsieur SARKOZY assure la Région de son soutien sur le dossier du syndicat des transports. Par ailleurs, il observe que l'office foncier départemental constitue un point de désaccord entre la majorité et l'opposition dans les Hauts-de-Seine. Dans tous les cas, les logements sociaux promis seront construits et la Région pourra donc les mettre à son bilan. A ce sujet, les Français ne s'intéressent pas aux débats partisans mais aux résultats concrets.

Monsieur BUCHET souligne que les niveaux de revenus des communes du département font apparaître des écarts de 1 à 80 et demande le soutien de la Région pour la construction des logements sociaux.

Monsieur HUCHON rappelle que le département est relativement bien placé en matière de construction de logements, même si les réalisations de la région se montent à 33 000 logements au lieu des 55 000 prévus. L'établissement public foncier peut aider à faire baisser le coût du foncier, en agissant par convention avec les départements et les communes.

Monsieur BALKANY estime que le débat autour de l'agence foncière est inutile. Il remarque que les collectivités locales souffrent des politiques qui ont été conduites dans les années 60 et qui ont abouti à la constitution de ghettos. Pour éviter une telle situation, il est nécessaire de privilégier la mixité sociale. Les départements sont d'ailleurs mieux placés que la Région pour y parvenir.

Monsieur HUCHON rappelle que c'est Jean-Pierre RAFFARIN qui l'a incité à créer une agence régionale. Dans tous les cas, la Région n'entreprendra aucune construction sans l'accord des départements et des communes.

Monsieur SARKOZY identifie trois points d'accord :

- la nécessité de construire des logements ;
- la nécessité de créer une structure collective à fiscalité dédiée pour financer l'achat du foncier ;
- l'obligation, pour l'organisme qui acquerra le foncier, de ne pas être l'aménageur.

Cependant, certains élus se refusent à prélever un impôt sur les habitants du département pour construire des logements sociaux dans l'est de l'Ile-de-France. Par ailleurs, les zones où des terrains sont disponibles sont aussi celles qui accueillent déjà un grand nombre de logements.

Monsieur HUCHON répond que, si un consensus est trouvé à propos des zones constructibles, l'établissement foncier régional, parce qu'il pourra mettre ces moyens au service d'une densification raisonnable, prendra tout son intérêt.

Monsieur FOURCADE estime que l'action ne saurait se limiter aux dossiers du logement social et des transports et négliger les défis de la mondialisation. A cet égard, la compétitivité de la région est prioritaire. Enfin, il serait plus efficace d'organiser la concertation sur un plan thématique plutôt territorial.

Monsieur HUCHON souligne que l'attractivité internationale de la région est un élément essentiel du schéma et rappelle que la logique thématique a prévalu dans l'élaboration des pôles de compétitivité. Quant aux logements sociaux et aux transports, ils sont indissociables des notions d'attractivité et de compétitivité.

Monsieur SARKOZY reconnaît que le logement est un élément constitutif de l'attractivité d'un territoire.

Monsieur KAROUTCHI pense que la création d'un établissement foncier serait plus efficace au niveau interdépartemental et que le transfert du STIF aux collectivités devrait s'accompagner d'une aide gouvernementale. Il rappelle à Madame FERRI que l'apport des conventions citoyennes ne peut s'imposer aux collectivités locales.

Monsieur BOURGOIN fait remarquer que la plupart des logements construits dans le département font partie du parc privé, trop cher pour les salariés modestes. La nature des logements est donc aussi importante que leur quantité. Par ailleurs, des territoires comme la boucle nord ne devraient pas être qualifiés de marginaux. En effet, leurs habitants ont contribué à la richesse industrielle du département, et le fort taux de chômage enregistré à ce niveau résulte des fermetures et délocalisations.

Madame FERRI répond à Monsieur KAROUTCHI que les processus de concertation retenus tiennent compte des mutations institutionnelles des dix dernières années. Les acteurs se sont multipliés, rendant ainsi nécessaire la recherche d'une synergie dépassant les clivages politiques.

Monsieur CATOIRE déplore que le département des Hauts-de-Seine soit victime d'une forme de délit de faciès, du fait de sa richesse. Sur un autre plan, il serait nécessaire de constituer un front commun des collectivités pour faire avancer les dossiers face à la complexité des procédures de l'ANRU.

Monsieur SAKOZY estime que la concertation collective avec la ville de Paris, au niveau départemental, est indispensable.

Monsieur HUCHON explique que la Région s'attache à ne pas se noyer dans les procédures de l'ANRU et entend éviter de se trouver réduite à un portefeuille au service d'une politique nationale.

Monsieur KALTENBACH considère que le principal but du SDRIF est d'améliorer la qualité de vie en Ile-de-France. Celle-ci passe par la construction de logements sociaux et le développement du transport et de l'emploi.

Madame GOUETA estime que, pour améliorer les possibilités de transport, il conviendrait aussi créer des bus supplémentaires et de prévoir la construction de parkings à proximité des infrastructures de transports en commun.

Monsieur HUCHON rappelle à Madame GOUETA que, dans ce domaine, la Région ne recense actuellement aucune demande de financement en attente.

Madame FRAYSSE constate qu'à Nanterre, les catégories socioprofessionnelles moyennes ne peuvent plus se loger dans le privé.

Monsieur HUCHON déclare vouloir aboutir à un accord sur le traitement prioritaire des quartiers et des villes en difficulté.

Monsieur **KOSCIUSKO-MORIZET** se réjouit de la qualité de la concertation, qui donne toute sa mesure avec les pôles de compétitivité. Il souhaiterait que le même consensus prévale aussi dans le cas de l'Ile-Monsieur. Concernant les difficultés de logement, il note que certains locataires dépassent le plafond de ressources permettant de bénéficier du logement social. Ceux-ci sont néanmoins autorisés à rester dans leur appartement, dans la mesure où ils ne trouveraient pas de logement ailleurs.

Monsieur SARKOZY précise que lorsqu'il parle de la boucle nord, il ne cherche à stigmatiser personne. Au contraire, il souhaite donner sa chance à ce territoire. Selon lui, il convient d'évoquer ces sujets sans tabou et de tenir compte des réalités qui nécessitent un rééquilibrage. Il remercie Monsieur HUCHON et sa Vice-Présidente pour leur venue ainsi que tous les élus présents pour leur contribution à un climat constructif et respectueux des différentes sensibilités.